



AVIS PUBLIC

À LA POPULATION DE LA MRC DE MANICOUAGAN

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES DU TNO DE LA RIVIÈRE-AUX-OUTARDES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

Que lors d'une séance tenue le 20 septembre 2023, le conseil de la MRC de Manicouagan a adopté le projet de règlement 2023-03 relatif à la démolition d'immeubles du territoire non organisé de la Rivière-aux-Outardes ;

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 18 octobre 2023 dans les bureaux de la MRC de Manicouagan (768, rue Bossé, Baie-Comeau) à 11 h 30 ;

Qu'au cours de cette assemblée, le règlement sera expliqué et les représentants du Conseil entendront les personnes ou organismes qui désireront s'exprimer ;

Que le projet de règlement ne contient pas de disposition devant faire l'objet d'une approbation référendaire par les personnes habilitées à voter ;

Que le projet de règlement a pour objet la démolition d'immeubles sur le territoire non organisé de la Rivière-aux-Outardes, suivant les modifications apportées à la *Loi sur le patrimoine culturel* et à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour mieux protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti ;

Que le présent avis est donné conformément aux dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Que le projet de règlement peut être consulté à la MRC de Manicouagan et sur leur site internet.

Donné à Baie-Comeau, ce 4^e jour du mois d'octobre 2023.

Jacinthe Maloney
Directrice à l'aménagement
et à l'urbanisme